

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LA PAUVRETÉ

TÉMOIGNAGES

Le 4 août 1970
Saint-Jean (N.-B.)

Le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9 heures.

Le sénateur David Croll (président) préside les débats.

Le président: La séance est ouverte. Nous sommes saisis ce matin d'un mémoire de l'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick. Immédiatement à ma droite se trouve M. W.L. McNamara, directeur de la société d'ingénieurs-conseils *A.B.I. Limited* de Fredericton et président du Comité du mémoire. A côté de lui siège M. Claude McKinnon, natif de Glace Bay en Nouvelle-Écosse. Celui-ci remplit les fonctions d'inspecteur en bâtiment pour l'agglomération de Saint-Jean.

M. McNamara désire donner immédiatement lecture du mémoire.

M. W. L. McNamara, président du Comité du mémoire de l'Association des ingénieurs professionnels du Nouveau-Brunswick: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, mesdames, messieurs. Pour le bénéfice des membres du Comité chargé de l'examen du mémoire, j'aimerais commencer à la page 2, remettant à plus tard le résumé des conclusions et des recommandations.

L'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick est l'organisme officiel de la province qui octroie les permis et édicte les règlements et qui regroupe des employés de l'industrie et des fonctionnaires, des administrateurs de sociétés et des experts-conseils privés. Leur nombre se chiffre présentement à environ 830 membres. L'Association fait partie du Conseil canadien des ingénieurs professionnels, ainsi que les dix associations analogues d'ingénieurs professionnels des autres provinces et territoires canadiens. Par l'entremise du Conseil canadien des ingénieurs professionnels on peut entrer en communication par courrier avec tous les quelque 60,000 ingénieurs professionnels inscrits au Canada. Un certain nombre de bureaux locaux de l'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick travaillent de concert avec

les bureaux locaux de l'Institut des ingénieurs du Canada pour tenir des rencontres et des débats traitant de sujets d'intérêt local.

En tant que gens de carrière étroitement liés à l'application des programmes d'avances de capitaux et en tant que groupe représentant des citoyens canadiens, nous désirons soumettre quelques brèves remarques à l'examen de ce savant Comité.

D'après le dictionnaire *Webster's New World*, la «pauvreté» dans son sens le plus large «comporte un manque de ressources nécessaires pour vivre à peu près dans l'aisance».

Pour notre examen nous définissons la «pauvreté», telle qu'elle se présente au soutien d'une famille, comme «l'insuffisance de ressources pour assurer le strict minimum qui lui permette de mener une vie saine dans une certaine aisance».

Nous estimons que ce manque de ressources comporte habituellement l'un ou plusieurs des problèmes suivants:

- a) Manque d'instruction ou de formation professionnelle.
- b) Impossibilité de trouver des emplois en rapport avec la formation et l'expérience acquise.
- c) Manque d'esprit d'initiative.
- d) Déficiences physiques (handicaps).
- e) Déficiences mentales.

On a dit que l'insuffisance des revenus était un des symptômes du manque de ressources, mais cette insuffisance est en elle-même une définition très peu satisfaisante de la pauvreté. Grâce aux programmes d'assistance et aux systèmes éducatifs actuellement en vigueur de plus en plus de gens ont accès à l'instruction et à la formation professionnelle, mais leurs structures de ces derniers n'incitent pas toujours à prendre les initiatives nécessaires pour profiter des chances qui sont offertes.

Des déficiences physiques ou mentales anormales ne peuvent être corrigées que dans certaines limites, c'est pourquoi nous croyons que des cas semblables exigeront et mériteront toujours une assistance directe et permanente du reste de la population. La participa-